



Donation bien immo avant mariage

Par **sandrine marie**, le **13/07/2015 à 13:24**

Bonjour,

Je suis propriétaire de plein droit d'un appartement, dont je compte encore assurer le remboursement du prêt pendant 10 ans.

Avant mon prochain mariage en septembre 2015, je souhaite en faire donation à ma fille, issue d'une précédente union et en conserver l'usufruit.

Cela est-il possible et durable, même si un nouvel enfant était issu de ma future union ?

Merci par avance,
Cordialement

Par **domat**, le **13/07/2015 à 15:01**

bjr,

si vous vous mariez sous le régime légal, ce n'est pas vous qui rembourserez le crédit mais la communauté à qui vous devrez une récompense en cas de divorce.

il faudra bien expliquer à votre future épouse qu'elle va rembourser un crédit sur un bien qui ne lui appartient pas.

cdt